

# appel pour la création d'une fédération nationale des élus autogestionnaires

**En élisant, en mars 1977, une majorité de conseillers municipaux se réclamant de la gauche, les travailleurs de ce pays ont clairement répondu à tous ceux qui, depuis un siècle, ont tenté de leur expliquer que les institutions locales sont « apolitiques ».**

En portant à la mairie un nombre important de conseillers se réclamant d'une orientation et d'une pratique autogestionnaires, ils ont également manifesté leur volonté de rompre avec une conception paternaliste — de droite comme de gauche — de la gestion communale et de contrôler étroitement l'activité de leurs élus.

C'est dans cette perspective que nous appelons tous les élus résolus à mener leur mandat selon ces principes, à se rassembler au sein d'une *FEDERATION NATIONALE DES ELUS AUTOGESTIONNAIRES*.

Une telle organisation ne doit en aucun cas fonctionner comme une « courroie de transmission » de tel parti ou tel mouvement. En particulier, aucune condition d'adhésion à un parti politique n'est requise pour être admis au sein de la Fédération qui s'organise librement sans directives ni tutelle. Seule, la volonté affirmée :

- de soumettre l'exercice du mandat électif au

contrôle populaire, en l'aidant au besoin à s'exprimer

- de susciter la prise en charge par les travailleurs et les habitants eux-mêmes de la gestion de leurs affaires;

- de préparer les conditions de l'instauration en France d'une démocratie socialiste autogestionnaire; conditionne l'adhésion à la Fédération.

La création de la Fédération nationale des élus autogestionnaires :

- en concourant à la diffusion des idées socialistes autogestionnaires par tous les moyens (imprimés, audio-visuels) qu'elle estime appropriés;

- en assurant l'échange des expériences entre adhérents ;

- en soutenant les actions locales suscitées ou appuyées par les adhérents ;

- en assurant l'information et la formation des élus sur tous les problèmes les concernant ; permettra de donner tout son sens et sa pleine efficacité à l'activité des élus autogestionnaires.

## signataires de l'appel

Bernard Castagner, maire de Coupvray (Seine-et-Marne) ; Jacques Compère, adjoint à Nîmes (Gard) ; René Delpui, adjoint à Saint-Dizier (Haute-Marne) ; Roger Charlat, adjoint à Saint-Etienne (Loire) ; Maurice Voiry, maire de LeGuillac-de-l'Auche (Dordogne); Hubert Raffin, conseiller à Villard-d'Héry (Savoie); Claude Sylvestre, conseiller à Reims (Marne) ; Ginette Vion, conseillère à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) ; Jean Gires, adjoint à Saint-Lô (Manche) ; Gisèle Poignet, conseillère à Alençon (Orne) ; Raymond Goury, adjoint à Vouziers (Ardennes) ; Robert Picq, conseiller à la Charité-sur-Loire (Nièvre) ; Paul Reguer, conseiller au Havre (Seine-Maritime) ; Micheline Antonacci, adjointe à Bourg-en-Bresse ; André Coisne, adjoint à Roubaix (Nord) ; Gilbert Henry, maire de Rougiers (Var) ; Marie-Thérèse Chassan, adjointe à Marle (Aisne) ; Annie Vallet, conseillère à Modane (Savoie) ; André Cousin, maire de Saint-Laurent-sur-Saône (Ain) ; Roger Winterhalter, maire de Lutterbach (Haut-Rhin) ; Gérard Pringot, adjoint à Sarcelles (Val-d'Oise) ; Alban Jacquin, adjoint à Antony (Hauts-de-Seine) ; Michel Jousset, adjoint à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne) ; Michèle Bouichou, conseillère à Sevran (Seine-Saint-Denis) ; Bernard Tarillon, conseiller à Yutz (Moselle) ; Bernard Girardot, adjoint à Besançon (Doubs); André Jondeau, conseiller à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne); Jacques Brunstein, adjoint à Colombes (Hauts-de-Seine) ; André Cuzon, adjoint à Angoulême ; Gérard Garrel, adjoint de la Queue-en-Brie ; Daniel Dayot, adjoint de Villeneuve St-Georges ; Gilles Requillé, conseiller à Nanterre; Robert Guédé, conseiller à Paimpol (Côtes-du-Nord). ■